

Privilège

lorsqu'il dit que l'aéroport Pearson a une très grande importance économique, non seulement pour la région de Toronto, mais pour l'ensemble du Canada.

À court terme, disons cette année, il n'y aura pas de nouveaux travaux de construction à l'aéroport. Nous terminerons les travaux commencés l'an dernier dans le cadre d'un projet d'action rapide.

Je tiens à souligner que nous avons l'intention de tenir compte de l'avis des députés de la région de Toronto. Nous écouterons aussi les dirigeants des municipalités de la région et ceux de la ville de Toronto pour être bien certains que, lorsque nous faisons quelque chose à Pearson, nous faisons ce qu'il faut.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je veux signaler aux députés la présence à notre tribune de trois visiteurs de marque: Son Excellence Sung-Joo Han, ministre des Affaires étrangères de la République de Corée; l'honorable Jim Smith, ministre des Services communautaires et sociaux de la Nouvelle-Écosse; et l'honorable Dan Miller, ministre de la Main-d'œuvre et de la Formation de la Colombie-Britannique.

Des voix: Bravo!

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE DÉPUTÉ DE MARKHAM—WHITCHURCH—STOUFFVILLE

M. Jag Bhaduria (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège pour clarifier une affaire qui a été au centre de débats non seulement à la Chambre, mais aussi dans tout le pays.

Cette affaire m'a empêché de jouer mon rôle de député de Markham—Whitchurch—Stouffville de manière efficace. C'est la première occasion que j'ai d'aborder la question à la Chambre.

Environ deux semaines avant que des allégations contre moi ne surgissent dans les médias, une personne anonyme m'a téléphoné pour proférer des menaces. Elle me demandait de retirer un appel contre le Conseil scolaire de Toronto, qui était en instance au niveau de la Cour d'appel, sans quoi mon nom serait étalé à la une des journaux et j'aurais à subir des conséquences terribles. Je n'ai tenu aucun compte de ces menaces, et c'est ainsi que je dois aujourd'hui prendre la parole dans ces circonstances à la Chambre.

Le chantage et l'intimidation ne doivent pas et ne vont pas brimer ma liberté de parole comme député. Depuis que ces menaces ont été proférées, des accusations au sujet de mes titres de compétence ont paru dans les journaux.

● (1505)

Ces accusations ont gravement entaché ma réputation personnelle et professionnelle. En fait, les journalistes ont dépassé le stade des simples accusations pour mener une campagne en règle

contre ma personne et d'autres sont entrés dans la ronde pour discréditer mes titres universitaires. J'ai été accusé, jugé, condamné et exécuté à cause de leur ignorance manifeste. Ils ont déclenché une véritable hystérie sans vérifier les faits, en ce qui concerne mes diplômes universitaires. Certaines accusations, comme celle d'avoir exagéré mes compétences, sont peu de choses auprès d'affirmations selon lesquelles j'aurais carrément menti au sujet de mes diplômes.

Je tiens à réfuter publiquement toutes ces accusations de mensonge, d'exagération ou de présentation inexacte de mes diplômes universitaires.

J'ai obtenu un baccalauréat en sciences, une maîtrise de sciences en physique, une maîtrise d'éducation en administration, un certificat d'études supérieures en éducation et enfin, mais ce n'est pas le moins important, un certificat attestant que j'ai fait des études intermédiaires en droit à l'Université de Londres, ce qu'indique la mention «LL.B. intermédiaire».

J'ajoute qu'aucun de ces titres n'est un diplôme honorifique ou un diplôme sans valeur venant d'un établissement non reconnu. Je dirai encore que la mention «LL.B. intermédiaire» ne désigne pas un diplôme. Elle indique simplement que j'ai terminé avec succès deux années d'études en droit à l'Université de Londres.

Pour lever tous les doutes à cet égard, je voudrais citer le passage pertinent du certificat que m'a fait parvenir le registraire de l'Université de Londres le 2 février 1994. Voici le texte: «Il est certifié par les présentes que Jag Bhaduria a réussi les examens intermédiaires en droit en 1976 dans les matières suivantes. . .» Et ainsi de suite. Je demande respectueusement le consentement unanime pour déposer ces documents.

On m'a également accusé de m'être présenté sous un faux jour ou de m'être fait passer pour un avocat. Je n'ai jamais été avocat et je ne me suis jamais présenté comme tel à quiconque. Même en terminant un diplôme de droit, je ne pourrais pratiquer le droit sans satisfaire à d'autres exigences. Il y a bien des gens en Ontario et dans d'autres provinces qui sont diplômés en droit, mais ne sont pas avocats.

Je puis comprendre la colère suscitée par ces accusations démentes, fausses et sans fondement. Je suis d'accord avec le très honorable premier ministre et je l'applaudis quand il dit qu'il ne prise pas le mensonge. Moi non plus. Aucun autre député non plus.

Comme je crois fermement dans la politique de l'honnêteté et dans l'intégrité des personnes élues à tous les niveaux, je réfute ces allégations fausses en présence de mes pairs à la Chambre. Nous n'avons pas à être des saints, mais nous devons tâcher de respecter ces principes. J'invite mes collègues à examiner mes diplômes universitaires et à peser ces accusations de manière rationnelle et judicieuse.

En guise de conclusion, je demande à la Chambre de veiller à ce qu'aucun Canadien ne soit soumis à des accusations aussi humiliantes que celles qui ont été lancées contre moi depuis que je suis député.